

CONTRIBUTION ACTUALISEE AU PLAN RESPECT EGALITE DES CHANCES :
« une dynamique prioritaire : l'emploi »

I) Le CNV qui s'est à plusieurs reprises saisi des questions relatives à l'emploi et au développement d'activités économiques dans les quartiers sensibles **a rendu des avis et énoncé des préconisations qui demeurent tout à fait d'actualité.**

Concernant la pérennisation des emplois aidés, le CNV s'est prononcé dès 2002 sur l'intérêt potentiel que présentaient les dispositifs « emplois jeunes » et CES CEC pour les publics en grande difficulté et « marche pied » pour des jeunes au chômage bien que diplômés eu égard aux règles de plus en plus discriminantes d'accès à l'emploi dans les entreprises ;

Mis en forme

A cet effet et suite à une saisine du ministre, les préconisations portaient sur la mise en place d'un fonds de soutien aux collectivités les plus démunies doté des moyens d'assurer un réel management local et la mise en œuvre de procédures visant la fongibilité des crédits, la valorisation de l'alternance et des passerelles public-privé...

Concernant le ré investissement économique dans les quartiers, le CNV a, dès 2003, formulé des propositions permettant d'en créer les conditions aux différents échelons territoriaux, visant à :

- assurer l'attractivité des quartiers concernés (fonctionnement normal des services publics ; existence de plans d'action économique, de missions de développement économique au sein des équipes projet ; élaboration de projets urbains de qualité)

- mobiliser des capitaux publics et privés pour permettre l'implantation d'activités et d'équipements (ciblage des outils régionaux, création de SIR, appui à la création d'entreprises...)

- favoriser le ré investissement dans les quartiers par une série de mesures fiscales, législative (proposition d'une loi programme à destination des villes en renouvellement urbain) et le lancement de programmes de recherche.

II) Ces préconisations s'inscrivent dans un contexte institutionnel qui, sur certains aspects demeure figé, sur d'autres (s'agissant des dispositifs d'accès à l'emploi) évolue à contre courant des pré requis et des acquis ce qui conduit le CNV à réitérer les constats suivants :

- les sujets relatifs au développement économique et à l'accès à l'emploi demeurent les « parents pauvres » des projets de renouvellement urbain bien que les dispositifs de type ZFU aient amorcé un mouvement de création d'emplois et de développement d'activités économiques ;

- les acteurs de la politique de la ville et les acteurs économiques cohabitent plus qu'ils ne collaborent en l'absence quasi avérée d'une « culture économique » chez les acteurs publics ou de l'absence d'une culture « sociale » chez les acteurs économiques même s'ils reconnaissent désormais la nécessité de s'impliquer ensemble dans le cadre des projets urbains .

- l'efficience des dispositifs publics d'accès à l'emploi et la pérennité des initiatives sont mises à mal par la fragilité croissante des structures support telles que les missions locales ; les services emploi et les toutes récentes MEF du fait de la généralisation des appels à projets, des modifications d'exécution contractuelle qui conduisent au « bricolage » local dans la répartition des financements, alors qu'il y a **urgence à enrayer la spirale d'une précarisation sociale, sanitaire croissante et touchant plus particulièrement certains publics en défaut d'insertion professionnelle** (croissance de handicaps sociaux, culturels, scolaires, décrochage et désaffection des dispositifs...problèmes linguistiques).

A contrario et compte tenu de circonstances qui leur sont propres, le comportement des acteurs économiques (entreprises de main d'œuvre notamment) change :

- certaines entreprises sont fortement impliquées sur deux principes : la lutte contre les discriminations et le développement durable ce qui occasionne des changements radicaux de comportement et infléchit par la même leurs positionnements ;
- ces mêmes entreprises ont également des besoins de main d'œuvre, besoins accentués en ce qui concerne les entreprises de BTP par l'accroissement de l'activité et plus généralement par le renouvellement d'ordre générationnel ;

III) Ces constats sont très largement étayés par les auditions d'acteurs de terrain que le groupe de travail du CNV a réalisé depuis un an à partir d'un panel composé d'une quinzaine de personnes représentatives :

- de l'électorat local au travers de 3 maires fortement impliqués et ce depuis longtemps sur les questions d'emploi et de développement dans des contextes différents (Roubaix ; Chanteloup les Vignes et saint Etienne)
- de services publics locaux confrontés quotidiennement aux impacts des évolutions des politiques d'emploi et aux limites des mesures des dispositifs d'incitation économique (Compétence emploi, service économique, AEB à Sevran en Seine saint Denis ; association DEFI à Montfermeil également en Seine saint Denis)
- d'institutions porteuses de politiques sectorielles et territorialisées (CCI de Seine saint Denis) ou de politique nationale (DIV et Talents des Cités)
- de consultants « rompus » à la matière et intervenant spécifiquement sur les leviers de développement économique qu'il s'agisse de suivi - accompagnement de dispositifs (IFACE) ou d'expertise de projets (Henry Chabert consultant)
- de la recherche urbaine dans le cadre d'une mission sur les systèmes d'acteurs (PUCA)
- d'investisseurs en immobilier d'entreprises confrontés aux complexités fiscales, à la réalité du « marché locatif » et aux raretés foncières (CDC et Urban park)
- d'entreprises de BTP impliquées en tant que titulaires de marchés dans les projets de renouvellement urbain mais aussi en employeurs classiques pourvoyeuses de main d'œuvre (SAEC Lyon)

IV) Les facteurs de changements enregistrés au sein des entreprises se révèlent être une opportunité à saisir pour positionner la question de l'emploi des populations locales et plus spécifiquement les moins formées et les moins qualifiées sous l'angle d'une meilleure adéquation emplois-entreprises.

Cela conduit à prendre en considération un certain nombre de critères :

- la corrélation entre offre potentielle de main d'œuvre et les besoins identifiés ou identifiables des entreprises présentes ou en passe de l'être (pour les attributaires de marchés publics dans les secteurs en PRU) et ce en étroite relation avec les filières professionnelles;
- la valorisation des métiers porteurs d'emplois par le biais d'une mobilisation des organisations professionnelles à destination des publics et la promotion des expériences réussies
- la mobilité des personnes au sens large en ce qui concerne leurs possibilités et capacités à accéder aux lieux d'emplois en tenant compte des difficultés de transports, d'une inquiétude à s'éloigner de leurs lieux de vie et des difficultés à organiser la garde des jeunes enfants ou bien encore ce qui relève de l'accessibilité aux services pour les entreprises
- l'« employabilité » des populations concernées en adaptant les cursus de qualification, formation en fonction des situations : depuis l'accompagnement social et culturel pour

leur permettre d'intégrer un milieu professionnel, en cas de besoin le rétablissement de leur santé, jusqu'au suivi individualisé en situation d'embauche ;
- les publics cible à privilégier : filles/garçons, jeunes/adultes ... ;
- les dispositifs à favoriser : l'alternance de formation professionnelle et de mise en situation en entreprise assortie d'un engagement contractuel et d'un suivi individualisé; une prise en charge financière conséquente de la formation en alternance qui soit incitatrice pour les entreprises ;
- la professionnalisation des services publics locaux affectés aux questions d'emploi et de développement économique leur permettant de construire des projets solides et pérennes;

dont **l'application et la conjugaison permettraient d'engranger des viviers d'emplois et de personnels dans le bassin d'emplois correspondant**, les questions de développement économique et d'emploi ne pouvant s'appréhender dans les seules limites du quartier, mais à l'échelle d'une collectivité et mieux d'une agglomération .

V) La cohérence de ces initiatives et leur management efficient ne peuvent être assurés que par la mise en place d'une gouvernance locale « porteuse » de développement économique et d'emploi s'appuyant sur trois principes majeurs:

- Déléguer aux instances locales la mise en œuvre des programmes d'intervention pour l'emploi à destination des populations fragilisées et résultant d'une négociation avec les autres contributeurs (Etat, collectivités territoriales...) de manière à :
→ assurer la pérennité des dispositifs et leur unification territoriale
→ maintenir le droit à l'expérimentation
→ mettre en place des systèmes de suivi – évaluation efficaces et managés

En effet, les questions liées à l'emploi deviennent extrêmement complexes du fait, d'une part d'une aggravation des difficultés sociales et des problèmes de santé de certaines catégories de population et d'autre part de la rigidité et du cloisonnement des dispositifs et financements, ce qui contribue par conséquent à une inadéquation croissante des dispositifs classiques.

- Conforter et permettre la démultiplication des initiatives privées locales (en matière d'implantation et d'extension d'activités) et des entreprises attributaires de marchés dans les PRU
en généralisant plus particulièrement certaines pratiques :
→ la définition et la mise en œuvre de plans d'actions dans les ZFU et la mobilisation collective des entreprises au sein de clubs, d'associations (ex FIFEL en Ile de France)
→ l'implication progressive des entreprises du BTP bien au delà des clauses d'insertion dans les chantiers RU en aménageant les dispositifs formation en alternance ;

- Aménager les conditions d'exercice des acteurs privés locaux ayant une politique d'embauche et ce quelle que soit leur implantation dans le bassin de vie dans une logique gagnant / gagnant , leur accordant notamment des assouplissements sur les plans fiscal, administratif et foncier dans un réel cadre contractuel à l'instar des pratiques européennes.

Le portage politique local doit être soutenu au plan national par une politique de développement de territoires solidaire et équitable à l'échelle des bassins de vie.